

Ecopoints : Soyons partenaires !

Respect des directives

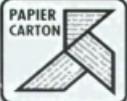
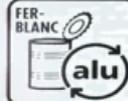
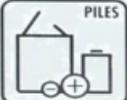
=

Sanction évitée !



 BELMONT-SUR-LAUSANNE

- Dépôts autorisés de 07h00 à 19h00
- Interdit dimanches et jours fériés
- Réservé aux habitants de Belmont
- Site sous surveillance

 PAPIER CARTON	 PET	 VERRE	 FER- BLANC alu	 TEXTILES
 PILES	 CAPSULES CAFE	 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS MÉNAGERS COMPOSTABLES	

Sanctions:
Celui qui, intentionnellement ou par négligence, contrevient au "Règlement communal sur la gestion des déchets", ou au "Dispositif municipal" fondé sur celui-ci, est passible de l'amende. Les dispositions de la loi sur les contraventions s'appliquent.

La Municipalité

Merci

